

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 15787
Numéro SIREN : 414 202 341
Nom ou dénomination : RBB Business Advisors

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 76530

RBB BUSINESS ADVISORS

133 B RUE DE L'UNIVERSITE

75007 PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

RBB BUSINESS ADVISORS

133 B RUE DE L'UNIVERSITE

75007 PARIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 185 275	466 044	719 231	973 077	253 846	26.09	
	Fonds commercial (1)	1 512 904		1 512 904	1 512 904			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	468 522	410 436	58 085	73 852	15 766	21.35	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	107 236		107 236	95 238	11 998	12.60		
Créances rattachées à des participations	71 540		71 540		71 540			
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	17 032		17 032	16 332	700	4.29		
Total II	3 362 509	876 480	2 486 029	2 671 403	185 374	6.94		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	2 156 663	518 029	1 638 633	1 567 200	71 433	4.56	
	Autres créances	177 328		177 328	48 105	129 223	268.63	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	482 193		482 193	917 710	435 517	47.46		
Charges constatées d'avance (3)	47 202		47 202	98 416	51 214	52.04		
Total III	2 863 386	518 029	2 345 356	2 631 431	286 075	10.87		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 225 894	1 394 509	4 831 385	5 302 834	471 449	8.89		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

71 540

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000		150 000			
	Réserves						
	Réserve légale	15 000		15 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 337 691		1 337 502		189	0.01
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	329 215		724 189		394 975	54.54
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 831 906		2 226 691		394 785	17.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 496 279		2 038 691		542 412	26.61
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	470 855		258 190		212 664	82.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 197		182 280		178 917	98.16	
Dettes fiscales et sociales	569 367		569 869		502	0.09	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	81 640		14 245		67 396	473.13	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	20 141		12 868		7 273	56.52
	Total IV	2 999 479		3 076 143		76 664	2.49
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 831 385		5 302 834		471 449	8.89

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 049 629 1 579 864

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 779 026	463 944	5 242 970	5 335 975	93 005	1.74	
Chiffre d'affaires NET	4 779 026	463 944	5 242 970	5 335 975	93 005	1.74	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			298 469	478 105	179 636	37.57	
Autres produits			2 595	74	2 521	NS	
Total des Produits d'exploitation (I)			5 544 033	5 814 153	270 120	4.65	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 356 312	2 401 373	45 061	1.88	
Impôts, taxes et versements assimilés			83 085	114 806	31 721	27.63	
Salaires et traitements			1 274 392	1 157 019	117 373	10.14	
Charges sociales			528 581	519 743	8 838	1.70	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			290 186	317 562	27 376	8.62	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			542 006	273 264	268 743	98.35	
Dotations aux provisions							
Autres charges			22 341	11 771	10 570	89.80	
Total des Charges d'exploitation (II)			5 096 903	4 795 538	301 365	6.28	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			447 130	1 018 615	571 485	56.10	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)			1 200	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	620		620	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	620	1 200	580	48.37
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	17 363	15 360	2 003	13.04
Différences négatives de change	95	157	62	39.20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	17 458	15 517	1 941	12.51
2. Résultat financier (V-VI)	16 839	14 317	2 522	17.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	430 292	1 004 298	574 007	57.15
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		0	0	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35		35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	35		35	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35	0	35	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	101 042	280 109	179 067	63.93
Total des produits (I+III+V+VII)	5 544 653	5 815 354	270 701	4.65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 215 438	5 091 164	124 274	2.44
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	329 215	724 189	394 975	54.54

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

620	1 200
4 281	8 685
RBB BUSINESS ADVISORS	

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			2 698 179
Installations générales agencements aménagements divers			188 858
Matériel de transport			52 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			228 251
TOTAL			469 454
Autres participations			188 776
Prêts, autres immobilisations financières			17 032
TOTAL			205 808
TOTAL GENERAL			3 373 442

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 698 179	2 698 179
Installations générales agencements aménagements divers			188 858	188 858
Matériel de transport			52 346	52 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		933	227 318	227 318
TOTAL		933	468 522	468 522
Autres participations		10 000	178 776	178 776
Prêts, autres immobilisations financières			17 032	17 032
TOTAL		10 000	195 808	195 808
TOTAL GENERAL		10 933	3 362 509	3 362 509

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		466 044		466 044
Installations générales agencements aménagements divers		176 206		176 206
Matériel de transport		42 183		42 183
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		192 047		192 047
TOTAL		410 436		410 436
TOTAL GENERAL		876 480		876 480

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	466 044				
Instal.générales agenc.aménag.divers	176 206				
Matériel de transport	42 183				
Matériel de bureau informatique mobilier	192 047				
TOTAL	410 436				
TOTAL GENERAL	876 480				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		815 270	297 241		518 029
TOTAL		815 270	297 241		518 029
TOTAL GENERAL		815 270	297 241		518 029
Dont dotations et reprises d'exploitation		542 006	297 241		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	71 540	71 540	
Autres immobilisations financières	17 032	0	17 032
Clients douteux ou litigieux	576 731	576 731	
Autres créances clients	1 579 932	1 579 932	
Personnel et comptes rattachés	2 568	2 568	
Impôts sur les bénéfices	121 342	121 342	
Taxe sur la valeur ajoutée	46 781	46 781	
Divers état et autres collectivités publiques	434	434	
Débiteurs divers	6 203	6 203	
Charges constatées d'avance	47 202	47 202	
TOTAL	2 469 765	2 452 733	17 032

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 496 279	546 429	949 850	
Fournisseurs et comptes rattachés	361 197	361 197		
Personnel et comptes rattachés	102 670	102 670		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 959	134 959		
Taxe sur la valeur ajoutée	305 906	305 906		
Autres impôts taxes et assimilés	25 833	25 833		
Groupe et associés	470 855	470 855		
Autres dettes	81 640	81 640		
Produits constatés d'avance	20 141	20 141		
TOTAL	2 999 479	2 049 629	949 850	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	542 412			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	30.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds	1 512 904			1 512 904	
Total	1 512 904			1 512 904	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concess.brevets licences	Linéaire	3 ans
Usufruit temporaire rue l'Univ	Linéaire	5 ans
Droit de présentation P.Rouer	Non amortissable	
Droit de présentation H.Bernar	Non amortissable	
Installations & agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	37 759
Autres créances	434
Total	38 193

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 650
Dettes fiscales et sociales	150 925
Autres dettes	76 331
Total	275 906

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		47 202
Total		47 202
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		20 141
Total		20 141

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	5 206 815
Produits des activités annexes	36 155
Total	5 242 970

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	12
Total	22

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	430 292	101 042
Résultat exceptionnel (hors participation)	35-	101 042
Résultat comptable (hors participation)	329 215	101 042

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 500 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RBB BUSINESS ADVISORS

Société Anonyme

Au capital de 150 000 €

Siège social : 133bis, Rue de l'Université 75007 PARIS

RCS PARIS : B 414 202 341

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

*certifié
conforme à
l'original* *Bretout*

L'an deux mille vingt, le trente septembre à dix-huit heures, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Sont présents ou représentés :

- la Société GROUPE RBB SARL,
représentée par Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire
de 3500 actions
- la Société RBB Partners SARL,
représentée par Madame Isabelle Defay, propriétaire
de 985 actions
- la Société BONNEFOUX Audit SARL,
représentée par Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire
de 250 actions
- la Société SLG OUEST INVEST SARL,
représentée par Monsieur Stéphane Le GOC, propriétaire
de 250 actions

- Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire de	11 actions
- Monsieur Marc BAIJOT, propriétaire de	1 action
- Monsieur Bernard PLANQUETTE, propriétaire de	1 action
- Monsieur Pierre BOUILLON, propriétaire de	1 action
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire de	1 action

Total des actions présentes ou représentées : 5 000 actions sur les 5000 actions composant le capital social. Une feuille de présence a été dressée et signée par les actionnaires présents à l'entrée de la séance.

Monsieur Thierry BRETOUT préside la séance en qualité d'actionnaire détenant directement ou indirectement le plus d'actions.

Monsieur Bernard PLANQUETTE accepte d'exercer les fonctions de scrutateur.

Le commissaire aux comptes, s'est excusé.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- les lettres de convocation,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2019,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements dont la loi prescrit la communication ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration,
- rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- approbation des conventions et des comptes annuels,
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- affectation du résultat,
- point sur les mandats de la Direction et du Commissariat aux comptes,
- pouvoirs.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration puis des rapports sur les comptes annuels et spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 329.214,72€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve individuellement chacune des conventions relevées au sein du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

De même lors du Conseil d'administration du 2 septembre 2017 concernant le projet de la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique entre RBB Luxembourg SARL (dont M. Thierry BRETOUT, M. Jean-Baptiste BONNEFOUX et Bernard Planquette sont par ailleurs co-gérant et notre société.

Il s'agit que RBB Luxembourg Sarl refacture 70% du coût total de M. Eric BABAUD, par ailleurs salarié de RBB Luxembourg Sarl à notre société pour les interventions menées et facturées par elle.

Cette convention n'a pas pu définitivement être approuvée car les administrateurs sont tous co-gérants de la RBB Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés, chacun des actionnaires/ administrateurs s'abstenant à tour de rôle de participer au vote relatif aux conventions qui le concernent.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 329.214,72€ :

• Réserve légale	€	0,00
• Dividendes (60,00 € par action soit)	€	300 000,00
• Solde au report à nouveau	€	29 214,72
Total	€.	329.214,72€

L'assemblée constate que les distributions de dividende brut suivantes ont été décidées au cours des trois derniers exercices :

<u>Exercice clos</u>	<u>Dividende global</u>	<u>Dividende par action</u>
31/12/2018	€ 724 000	€ 144,80
31/12/2017	€ 348 000	€ 69,60
31/03/2017	€ 800 000	€ 160,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale constate qu'aucun des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes ne vient à échéance et qu'ils ont une durée couvrant les exercices futurs jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, à savoir :

.pour les 4 administrateurs

- Monsieur Thierry BRETOUT,
- Monsieur Bernard PLANQUETTE,
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX
- GROUPE RBB SARL, représentée par Monsieur Thierry BRETOUT.

.pour les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement :

- La société AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES SAS,
- Le cabinet AGOREX SA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.

GRUPE RBB SARL

RBB PARTNERS

BONNEFOUX AUDIT

SLG OUEST INVEST

M. BAIJOT

P. PLANQUETTE

T. BRETOUT

J.B.BONNEFOUX

P. BOUILLON

RBB BUSINESS ADVISORS SA

Société Anonyme au capital de € 150 000

Siège social : 133 bis rue de l'Université
75007 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019





AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES

*Société inscrite au Tableau des Experts-Comptables de Paris/Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

RBB BUSINESS ADVISORS S.A

133 bis rue de l'Université
75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée générale de la société RBB ADVISORS S.A,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RRB ADVISORS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des titres de participations.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. En lien avec l'observation ci-dessus, nous nous sommes assurés que les titres de participations, d'un montant net de 71 540 euros, figurant au bilan au 31 décembre 2019, sont correctement évalués et qu'aucune dépréciation n'est à constater.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 septembre 2020
Audit Consultants Associés



Sarkis CANLI